

Procès-verbal de séance du Conseil Municipal N°07/2022 Du 11 juillet 2022

Le cinq juillet deux mil vingt-deux, une convocation a été adressée individuellement à chaque conseiller pour la séance ordinaire du onze juillet deux mil vingt-deux à vingt heures au centre socioculturel du Hohgraben.

Date de la convocation : 05 juillet 2022

Date d'affichage de la convocation : 05 juillet 2022

Conseillers élus: 23

Conseillers en exercice: 21

À l'ouverture de la séance Conseillers présents : 16

Procurations: 4

Séance du 11 juillet 2022

Étaient présents à l'ouverture de la séance:

Sous la présidence de Monsieur Claude ZIMMERMANN, Maire

Mesdames Christine GEBUS, Monique GRAD-ORAN et Danièle MEYER, Adjointes

Messieurs Pascal BOEHM et Marc VOGEL, Adjoints

Mesdames Magalie ANSTETT, Laetitia GUTH, Sandra HADAS, Audrey KOPP, Lucie MEIER et Brigitte

Messieurs Albert GENIN, Alfred KLEITZ, Christian Jean Ernest ROBACH, Daniel ROUYER

Absents excusés:

Madame Valentine FRITSCH donne pouvoir à Madame Brigitte MULLER Madame Boutheïna MZIOU donne pouvoir à Madame Danièle MEYER Monsieur Julien PUEYO donne pouvoir à Monsieur Marc VOGEL Monsieur Christophe WENDLING donne pouvoir à Madame Sandra HADAS

Absents:

Monsieur Steve WOLFFER

Assistait en outre:

Monsieur Vincent FOSELLE, Directeur Général des Services

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 20h05.

Fonctionnement du Conseil Municipal

- 2022 080 Désignation d'un secrétaire de séance
- 2022 081 Approbation du procès-verbal des séances du 30 mai et du 27 juin 2022

Affaires financières

- 2022 082 Décision budgétaire modificative
- 2022 083 État des acquisitions et cessions foncières
- 2022 084 Octroi d'une subvention exceptionnelle au Club Patrimoine
- 2022 085 Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'association « La Liberté »
- 2022 086 Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'association « L'Échoppe »
- 2022 087 Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'Amicale des Pompiers

Affaires scolaires

2022 – 088 Validation du programme de travaux sur les écoles

Domaine et patrimoine

2022 - 089 Certification forestière PEFC

Informations

- 2022 090 Déclarations d'intention d'aliéner
- 2022 091 Diverses informations

Fonctionnement du Conseil Municipal

2022 – 080 Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose à Madame Sandra HADAS d'être secrétaire de séance. Madame Sandra HADAS accepte cette proposition.

2022 - 081 Approbation du procès-verbal des séances du 30 mai et du 27 juin 2022

2022 - 081 - 1 Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mai 2022

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des observations à formuler sur le procèsverbal de la séance du 30 mai 2022. Aucune observation n'étant émise, Monsieur le Maire soumet au vote ce procès-verbal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 19 VOIX POUR et 1 ABSTENTION des membres présents et représentés :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 30 mai 2022.

2022 - 081 - 2 Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2022

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des observations à formuler sur le procèsverbal de la séance du 27 juin 2022. Aucune observation n'étant émise, Monsieur le Maire soumet au vote ce procès-verbal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés : **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 27 juin 2022.

Affaires financières

2022 – 082 Décision budgétaire modificative

Madame Monique GRAD-ORAN présente ce point.

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables.

Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre budgétaire global.

Début juin 2022, le bureau Carbiener - Géomètre-Expert de Brumath - a transmis le Décompte Général et Définitif relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de la rue des Jardins. Ces travaux étant terminés depuis 2018, la commune doit mandater la somme de 69,30€ sur le compte 2151 - opération 1022.

De ce fait, il est proposé sur le budget d'investissement :

- d'abonder l'opération 1022 Rue des Jardins d'un montant de 70,00 €,
- de réduire l'opération 1010 Réhabilitation Mairie d'un montant de 70,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés : **APPROUVE** la décision budgétaire modificative comme suit :

Dépenses d'investissement	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
Opération 1022 Rue des Jardins – article 2151	70,00 €	
Opération 1010 Réhabilitation Mairie – article 21311		70,00 €

2022 – 083 État des acquisitions et cessions foncières

Ce point est ajourné et reporté à une séance ultérieure.

2022 - 084 Octroi d'une subvention exceptionnelle au Club Patrimoine

Madame Monique GRAD-ORAN présente ce point.

À l'occasion du marché hebdomadaire du dimanche 22 mai 2022, l'orchestre du Club Patrimoine a assuré une animation musicale. Pour cette prestation, l'association a formulé une demande de cachet d'un montant de 200,00 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de voter l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 200,00 € au Club Patrimoine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés : APPROUVE l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 200,00 € au Club Patrimoine.

2022 – 085 Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'association « La Liberté »

Madame Monique GRAD-ORAN présente ce point.

L'association « La Liberté » a formulé auprès de la commune une demande de soutien financier, afin de pouvoir subvenir à ses besoins en termes d'acquisition de matériel.

Il est proposé au Conseil Municipal de voter l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 2 000,00 € à l'association « La Liberté ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés : APPROUVE l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 2 000,00 € à l'association « La Liberté ».

2022 - 086 Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'association « L'Échoppe »

Madame Monique GRAD-ORAN présente ce point.

L'association « L'Échoppe », sur le point de voir le jour, souhaite équiper son local en matériel incendie (extincteurs, plan d'évacuation, alarme incendie). Afin de pouvoir acquérir ce matériel, l'association a sollicité une subvention auprès de la commune.

La commune ne pouvant prendre elle-même en charge cette facture, il est proposé au Conseil Municipal de voter l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 450,00 € à l'association « L'Échoppe ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés : **APPROUVE** l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 450,00 € à l'association « L'Échoppe ».

2022 - 087 Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'Amicale des Pompiers

Madame Monique GRAD-ORAN présente ce point.

À l'occasion de la Fête Nationale prévue le 13 juillet 2022, l'Amicale des Pompiers a présenté à la commune un devis pour la location de deux structures gonflables. La commune souhaite prendre en charge le montant de cette location.

Il est proposé au Conseil Municipal de voter l'octroi d'une subvention exceptionnelle de $864,00 \in à$ l'Amicale des Pompiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés : APPROUVE l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 864,00 € à l'Amicale des Pompiers.

Affaires scolaires

2022 – 088 Validation du programme de travaux sur les écoles

Monsieur Pascal BOEHM présente ce point.

Le Conseil Architecture Urbanisme Environnement (CAUE) a été missionné par délibération du 28 avril 2021, pour mener une analyse des capacités des écoles et de certains équipements publics de la commune; les premières conclusions de l'étude et l'analyse des possibilités offertes aujourd'hui, ont rapidement conclu à la nécessité de trouver des surfaces supplémentaires d'équipements pour les écoles.

Le projet de rachat et de réhabilitation / extension sur le site SCHIRM est l'un des scénarios devant répondre à ce besoin pour l'école de demain. Par décision du Conseil Municipal du 11 octobre 2021 a été confirmée la volonté d'engager l'acquisition du site SCHIRM, si la faisabilité est avérée au regard des réglementations qui s'appliquent pour les écoles. Cette faisabilité est en cours d'analyse par l'EPF d'Alsace en lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) ; par ailleurs une réunion avec la Direction Départementale des Territoires (DDT) a eu lieu à ce sujet le 1^{er} juillet 2022, pour aborder la question de la proximité du PPRi de la Zorn et son évolution éventuelle.

Pour autant, les écoles actuelles ne peuvent attendre ce projet de nouvelle école pour certaines mises à niveau aujourd'hui nécessaires. Aussi, la commission scolaire a-t-elle travaillé sur ces projets et sur ce programme à mener aujourd'hui à court terme sur nos écoles.

Ce programme étudié et travaillé en commission scolaire et par les élus délégués aux écoles, a été présenté en conseil d'école élémentaire le 29 avril 2022, puis amendé et ajusté selon les attentes qui ont émergé lors de cette réunion. C'est donc un programme en trois axes, concerté et ajusté, qui est présenté au Conseil Municipal.

Les programmes et scénarios proposés sont présentés en détails sur le document annexe « Programme des travaux sur les écoles » projeté lors de la séance du Conseil Municipal.

- Programme 1 : les sanitaires
 - o mise en place de nouveaux sanitaires complémentaires sous forme de modules provisoires et aménagement ponctuel de certains existants
- Programme 2: les protections solaires
 - o mise en place de brises soleils orientables sur les deux écoles
- Programme 3 : la cour d'école
 - o programme requestionné sur le fond pour en faire un projet de cour d'école plus vert et désimperméabilisé.

Il s'agit aujourd'hui de valider le programme global des travaux pour 2022/2023 et d'autoriser Monsieur le Maire à lancer les consultations et appels d'offres.

Les budgets complémentaires nécessaires seront inscrits sur le budget primitif 2023.

2022 – 088 – 1 Sanitaires

Monsieur Pascal BOEHM présente en détails les sept scénarios étudiés et concertés et celui finalement proposé à la validation du Conseil Municipal pour ce programme de mise à niveau des sanitaires de l'école élémentaire.

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir le scénario n°7.

Celui-ci inclut la mise en place d'un nouveau bloc sanitaire modulaire, de type Algéco de 40 m² environ, complémentaire aux sanitaires existants, ainsi que de toilettes accessibles aux PMR des deux côtés de l'école élémentaire au droit des deux ailes accessibles par les deux tours du château.

La surface totale atteindrait ainsi 80 m² environ pour neuf classes.

Les montants de la réfection et de la mise en place du bloc sanitaire s'élèveraient respectivement à 24 000,00 € et 50 000,00 €.

Ce scénario proposé au Conseil Municipal permet de mettre à niveau les sanitaires des écoles tout en évitant d'aménager définitivement des toilettes de taille enfants dans le château, bâtiment pour lequel nous ne pouvons pas garantir aujourd'hui qu'il restera définitivement affecté à l'école.

En effet, pour mémoire, dans le cadre des axes d'études pour l'école de demain, l'école pourra rester dans ce bâtiment historique, uniquement si des surfaces complémentaires peuvent être trouvées et aménagées à proximité du complexe scolaire actuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 19 VOIX POUR et 1 ABSTENTION des membres présents et représentés :

DÉCIDE de retenir le scénario n°7,

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la consultation de prestataires dans ce sens.

2022 - 088 - 2 Protections solaires

Monsieur Pascal BOEHM présente ce programme.

La commission scolaire a mené des investigations pour répondre aux problèmes de surchauffe des salles de classes en été. Cette surchauffe concerne 5 salles de l'école maternelle, et les classes de l'école élémentaire qui donnent sur la cour et sont exposées en façade sud et est.

La proposition de mettre en place des BSO (Brises Soleils Orientables) semble être la plus pertinente, car elle permet de bloquer le rayonnement solaire à l'extérieur de la baie vitrée, tout en permettant la régulation de la luminosité à l'intérieur des salles. Elle a été présentée aux conseils d'écoles de la maternelle et de l'élémentaire, lors desquels aucune objection n'a été soulevée.

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir la mise en place de stores Brises Soleil Orientables (BSO), mis en place sur les fenêtres des salles les plus exposées.

Cela concerne pour le château, toutes les baies du bâtiment principal coté est, et toutes les baies côté sud au premier étage, ainsi que quatre baies au rez-de-chaussée sur les deux salles donnant sur la cour.

Ainsi, sur la façade de l'école élémentaire, l'aspect contemporain de ces BSO cohabiterait avec l'ancien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés : **APPROUVE** la mise en place de stores Brises Soleil Orientables (BSO) sur les fenêtres de l'école élémentaire.

2022 – 088 – 3 Cour d'école

Monsieur Pascal BOEHM présente ce programme.

La question de la qualité du revêtement de la cour de l'école élémentaire se pose depuis quelques années, l'enrobé étant dégradé par le temps et des ornières se formant à certains endroits. La réponse initialement envisagée consistait simplement à répondre par un remplacement de ce revêtement.

Néanmoins, pour la commission scolaire comptant un certain nombre d'élus engagés également dans la commission transition écologique, cette réponse ne convenait que très moyennement au regard des nouveaux enjeux qui se posent aujourd'hui.

Ainsi des investigations ont-elles été menées pour trouver une autre réponse.

La parole est donnée à Madame Sandra HADAS, qui développe les intentions de projet : dé-imperméabilisation, verdissement de la cour, déconnexion des eaux pluviales pour remettre l'eau au cœur de cet aménagement.

Ce verdissement des espaces extérieurs de la cour est également très favorable à une approche pédagogique de la cour. Madame Sandra HADAS partage l'orientation vers un projet de cour plus responsable, plus écologique, sans omettre qu'il s'agit également d'un défi technique.

Monsieur Pascal BOEHM précise que l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse soutiendrait de façon conséquente la commune dans ce projet : le budget de ce dernier sera certes doublé, mais compensé par une subvention conséquente pouvant aller jusqu'à 150,00 € par mètre carré.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés : AUTORISE Monsieur le Maire à lancer les consultations en ce sens.

Domaine et patrimoine

2022 – 089 Certification forestière PEFC

Monsieur le Maire présente ce point.

La commune est adhérente, pour la forêt communale de 320 hectares située sur le sur banc communal de la commune d'Eckartswiller, au système de certification « Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières » (PEFC) Grand Est, ce depuis le 19 décembre 2002. Cet engagement a été renouvelé en 2007, en 2013 puis en 2018. L'engagement de la commune à PEFC Grand Est arrive à échéance le 31 décembre 2022.

Il conviendrait de renouveler l'adhésion à ce système de certification au prix de $0,65 \in à$ l'hectare pour cinq ans. La surface retenue pour cette contribution est de 295 Ha soit $191,75 \in$ pour les cinq années à venir, plus une part fixe de $20,00 \in$ ce qui donne un total de $211,75 \in$.

Cela permettra à la commune de vendre son bois avec le macaron PEFC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la reconduction de l'adhésion de la forêt communale de Dettwiller au système de certification PEFC.

Informations

2022 – 090 Déclarations d'intention d'aliéner



13 Rue de la Haute-Montée Section 01 Parcelles 64 et 65 Superficie totale : 9 a 61 ca



2 Petite rue des Vosges Section 02 Parcelle 14

Superficie totale: 4 a 35 ca



3 Rue de l'Ecole Section 07 Parcelle 05

Superficie totale: 6 a 39 ca

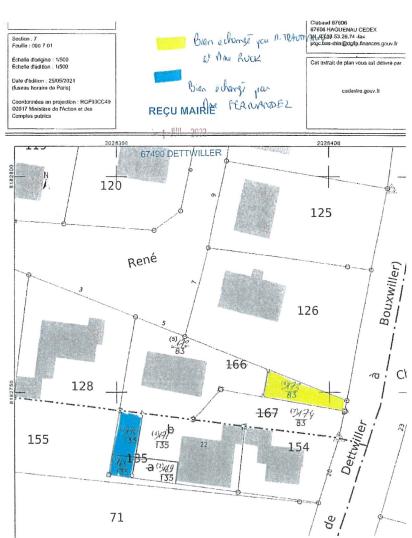


6 Rue Horst Dassler
Section 54
Parcelles 1, 298 et 326/11

Superficie totale : 2 ha 87 a 93 ca



Rue de Strasbourg Section 9 Parcelles 71/19, 20, 61/30, 68/18, 69/18, 70/18 et 72/19 Superficie totale : 25 a 84 ca



Teigelgraben
Section 7
Parcelles 170/135 et 168/135
Superficie totale : 86 ca

Bien reçu en échange :

Section 7
Parcelle 173/83
Superficie totale: 85 ca

2022 – 091 Diverses informations

2022 – 091 – 1 École de Musique CRESCENDO

Monsieur le Maire présente ce point.

Un concert a eu lieu dans la cour de l'école à l'occasion de la fête de la musique.

Monsieur le Maire ajoute que sur les vingt-trois lauréats, plus d'un tiers venaient de l'École de Musique de Dettwiller.

2022 – 091 – 2 Conseil Municipal des Jeunes du 09 juillet 2022

Madame Sandra HADAS présente ce point.

Le but de cette séance était de prioriser trois projets pour chacune des deux commissions Sport, Loisirs, Citoyenneté et Environnement, Ecologie, Ecole, Cadre de Vie. Un planning a été fixé.

L'objectif est d'inviter les jeunes élus à participer aux diverses manifestations de la commune (fête nationale, 11-novembre, nettoyage de Printemps, ...).

Les jeunes élus ont présenté divers projets tels qu'un potager dans la cour de l'école, une armoire à livres pour les jeunes, création d'un mur d'expression.

Les projets sont nombreux, avec de plus un faible impact économique.

Il a été décidé de réunir le CMJ une fois par mois, les samedis matin.

Le procès-verbal détaillé de la dernière séance sera prochainement diffusé à l'ensemble des élus.

2022 - 091 - 3 Guerre en Ukraine

Madame Danièle MEYER présente ce point.

Elle informe l'assistance qu'une famille ukrainienne a prévu d'emménager mercredi 13 juillet matin. Il s'agit d'un couple, sans enfant.

2022 – 091 – 4 Réunion avec les partenaires financiers le jeudi 30 juin 2022

Le lancement de l'appel d'offres de la partie « terrains extérieurs » est en cours. Cela aidera à fixer un budget définitif pour le projet.

2022 - 091 - 5 Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur Pascal BOEHM informe l'assistance que cette commission s'est tenue le vendredi 08/07/2022.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h00.

Pour extrait conforme, Dettwiller, le 11 juillet 2022

La secrétaire, Sandra HADA

Le Maire, Claude ZIMMERM

